

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2019

L'An Deux Mil dix-neuf, le 30 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie JUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : quinze

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/04/2019

Présents : MM. JUIN Sophie, DUVEAU-GUIBERTEAU Nelly, BONNANFANT Jean-Paul, GASNIER Hélène, MICHOT Sarah, MORIN Bertrand, DUBIN Céline, BIRE Ludovic, GAUTHIER Laurent

Absent : PIOLI Denis, GENOT Linda, MANDIN Alain, JORIGNÉ Philippe

Absents excusés : ROBIN Florence, ROBIN Pascal (donne pouvoir à DUVEAU-GUIBERTEAU Nelly)

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES 2019-18

Le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions reçues cette année et rappelle celles attribuées en 2018

Après débat, l'assemblée décide à l'unanimité pour l'année de 2019, d'accorder une subvention aux associations listées ci-dessous :

APE école du Chambon :	100 €
APEL école Saint Martin :	100 €
Saint-Georges-Animation	600 €
Comité de la Foire de St Maixent l'Ecole	26 € (délibération 2019-17)
(1 bon de 13.00 € à valoir aux Vergers de la Babinière et un bon de 13.00 € à valoir à Sarah Multi Services)	
France Alzheimer	30 €
Secours populaire Français	30 €
Fonds de solidarité logement	30 €
Restaurants du Cœur	30 €
Banque Alimentaire	80 €
Réveil musical	30 €
Un Hôpital Pour Les Enfants	50 €

1 CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE TRAVAUX A FACON PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Le Maire propose à l'assemblée la nouvelle convention d'adhésion au service de travaux à façon paie, la précédente, conclue pour une durée de 3 ans étant arrivée à échéance en fin 2018.

La nouvelle proposition de convention, annexée à cette délibération, commencera au 1^{er} janvier 2019 jusqu'à dénonciation de celle-ci par l'une des collectivités concernées.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord et autorise le Maire à signer cette nouvelle convention avec le Centre de Gestion.

2 AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
021	021	140			Virement à la section d'investissement	5 700,00
					Total	5 700,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
020	020	OPFI			Dépenses imprévues	- 5 700,00
Total						-5 700,00

3 ATTRIBUTION DE NOMS DE RUE ET NUMEROTATION DES VILLAGES DE LA BARLIERE ET DE DANZAY

Madame le Maire rappelle que les services de la Poste ont demandé la numérotation des habitations dans les villages afin de faciliter la distribution du courrier. La Commune procèdera à l'envoi d'un courrier aux habitants des villages concernant la nouvelle numérotation et les inviteront à venir en mairie retirer la plaque numérotée à apposer par leur soin

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à la majorité, de nommer les nouvelles rues et numéroter les habitations de la Barrière et de Danzay comme indiquées sur les listes et plans en annexés à la délibération

4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'association des Maires de France et les Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la Fondation du patrimoine, l'organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

Cette subvention pourra être de 30 €. Ces fonds seront affectés à la restauration de Notre-Dame.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La commune de Saint-Georges-de-Noisné,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la commune souhaite s'associer à l'élan nationale de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris,

DECIDE

Refus de l'assemblée à la majorité

Questions Diverses :

Madame le Maire relate à l'assemblée la signature du devis avec l'entreprise ACEP pour la vérification réglementaire des installations électriques permanentes dans les établissements recevant des travailleurs (mairie + salle des fêtes 7 route des taillées + salle Les Arts + église + salle paroissiale) et de la vérification technique périodique des installations et ou équipements thermique fluide (église + salle paroissiale). Le montant totale de cette prestation est de 603.00 € TTC.

Compte-rendu de la commission voirie concernant les propositions de chemins prioritaires à refaire par la Communauté de communes (CDC), budget alloué par la CDC : 36 698.70 €.

Etude en cours de réalisation par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres sur l'aménagement foncier du Bassin Versant de la Touche Poupard.

Invitation le samedi 18 mai 2019 à 15h00 : les 50 ans du plan d'eau de Verruyes

Dispositif Fond de Solidarité Logement par le Département

Label « Villes et Villages fleuris »

Handicap apprentissage avec le CDG79 et le FIPHP

Bâtiment communal : revoir toiture local tables et chaises en bois

Planning tenue du bureau de vote lors de l'élection européenne du 26 mai 2019

La séance est clôturée à 22 h 30